

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christelle Noel	Numéro de permis 2011795	Date d'inspection Le 28 mars 2023	
Nom de l'établissement Garderie chez Tetelle		Numéro de téléphone (506) 344-5577	
Adresse 151 chemin Haut-Lamèque Haut-Lamèque NB E8T 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- La programmation est panifiée et documentée.

Discussion à propos de l'observation et documenté l'observation pour les enfants. Discussion d'outil d'observation afin de faciliter pour la préparation des activités. Les éducatrices observent un besoin avec les activités de langage et apprécieraient avoir l'aide d'une orthophoniste. Je vais faire un suivi afin de voir les démarches.

Pendant ma visite, les enfants passent du jeu libre à la collation. Par la suite, l'éducatrice responsable propose une activité de peinture pendant que l'autre éducatrice s'occupe du changement de couche. Les éducatrices sont calmes à l'écoute des enfants donc les enfants sont calmes et à l'écoute des éducatrices.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 mars 2023

Date

original signé par
Jeanny Ward

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 mars 2023

Date